

PUBLICITÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES DU 28 NOVEMBRE 2024

Les délibérations suivantes ont été transmises au contrôle de légalité :

- Le 04 décembre 2024
- Visées le 04 décembre 2024
- Publiées le 04 décembre 2024

N° délibération	Objet délibération
CS2024_04_01	Débat d'Orientation Budgétaire 2025 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes
CS2024_04_02	Débat d'Orientation Budgétaire 2025 du PLIE Cévenol
CS2024_04_03	Validation du programme de Charte Forestière de Territoire 2024-2027
CS2024_04_04	Contrat Bourg Centre Occitanie – Commune de Génolhac
CS2024_04_05	Contrat Bourg Centre Occitanie – Commune de Saint Privat des Vieux
CS2024_04_06	Contrat Bourg Centre Occitanie – Commune de Vézénobres

Ces délibérations sont disponibles et peuvent être consultées sur demande écrite auprès du Service des Assemblées du Syndicat Mixte Pays des Cévennes.

Arrêté le 28 novembre 2024

Publicité concernant 06 délibérations

PUBLICITE N° 2024/04

Le Président
Christophe RIVENQ

